

B. JOASSART, *Hippolyte Delehaye. Hagiographie critique et modernisme* (= *Subsidia hagiographica*, 81), Bruxelles, 2000<sup>1</sup>, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, 2000, Thèse d'histoire, promoteur: Jean-Marie Hannick

---

1905: Hippolyte Delehaye est bollandiste depuis janvier 1891. Ce spécialiste de l'hagiographie byzantine publie un ouvrage aux allures bien modestes, *Les légendes hagiographiques*<sup>2</sup>, dans lequel il expose les principes qu'il juge fondamentaux pour aborder la littérature hagiographique.<sup>3</sup> Bien accueilli dans les milieux scientifiques, le livre n'en est pas moins menacé, quelques années plus tard, d'une mise à l'Index, après avoir été interdit dans les maisons de formation ecclésiastiques italiennes par une circulaire du cardinal De Lai, secrétaire de la Congrégation Consistoriale, en date du 17 octobre 1913.<sup>4</sup> Une

---

<sup>1</sup> Cet ouvrage est issu, sans pratiquement de changements, d'une thèse de doctorat en philosophie et lettres (histoire) présentée à l'Université catholique de Louvain en 1997, sous le titre *Hippolyte Delehaye, S. J. (1859-1941), bollandiste, théoricien de l'hagiographie au temps de la crise moderniste* (promoteur: Professeur Jean-Marie Hannick). Le travail fut ensuite présenté au concours annuel de l'Académie royale de Belgique (1999). Le second volume est composé de l'édition annotée de plus de 300 textes inédits provenant principalement des archives de la Société des Bollandistes et de la Compagnie de Jésus, en particulier les dépôts des deux Provinces belges et de Rome. Bernard Joassart, jésuite, est docteur en philosophie et lettres de l'U.C.L. et licencié en théologie de l'Institut d'Études Théologiques (I.E.T./section francophone de la Faculté de théologie de la Compagnie de Jésus en Belgique), membre de la Société des Bollandistes depuis 1990, et enseigne l'histoire de l'Église contemporaine à l'I.E.T.

<sup>2</sup> Il reprenait – avec quelques ajouts – un long article publié sous le même titre dans la *Revue des questions historiques*, 74 (n. s. 30), 1903, pp. 56-112. On remarquera que la publication de cet article est contemporaine de celle de *La méthode historique surtout à propos de l'Ancien Testament*, d'Albert Lagrange. L'ouvrage connut plusieurs éditions: une 2<sup>e</sup> en 1906; une 3<sup>e</sup> (avec des modifications) en 1927, qui fut intégrée dans la collection bollandienne des *Subsidia hagiographica*, n<sup>o</sup>. 18; une 4<sup>e</sup> en 1955, dans la même collection, reprenant le texte de 1927 et suivie de la notice bio-bibliographique du bollandiste par son collègue Paul Peeters. L'ouvrage fut traduit en italien par W. Meyer (Florence, 1906) puis par G. Faraoni (Florence, 1910), chaque fois sous le titre *Le leggende agiografiche*. E. A. Stückelberg le traduisit en allemand, *Die hagiographischen Legenden* (Kempen-Munich, 1907). Une première traduction anglaise, *The Legends of the Saints*, fut réalisée par V. M. Crawford et publiée à Londres en 1907 dans la collection *The Westminster Library*, traduction réimprimée par les University of Notre-Dame Press en 1961; une autre traduction anglaise, ayant le même titre, fut publiée D. Attwater, à Londres en 1962, et réimprimée par les Four Courts Press, par les soins de Th. O'Loughlin (Dublin, 1998).

<sup>3</sup> Voir le résumé de l'ouvrage de Delehaye, pp. 329-365.

<sup>4</sup> Ces menaces proprement dites avaient fait l'objet d'un article de R. Aubert, "Le Père H. Delehaye et le Cardinal Mercier" in: *Analecta Bollandiana*, 100 (1982), pp. 743-780, article repris

banale affaire de censure ecclésiastique? Loin s'en faut! On est alors en pleine "canicule de l'intégrisme", selon l'expression d'André Blanchet.<sup>5</sup> Le modernisme a été condamné par Pie X en 1907 dans le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi*. Dans la foulée de cette condamnation, un fort mouvement intégriste s'active pour faire mettre à l'Index toute espèce de savants soupçonnés de modernisme. Delehaye n'est pas seul – Lagrange, Tyrrell, Duchesne, Bremond pour ne citer que quelques figures bien connues – ont été frappés avant lui, bien que selon des modalités différentes. Mais, trait caractéristique parmi d'autres, de l'affaire Delehaye, derrière lui se trouve une prestigieuse institution, tout entière prise dans la tourmente antimoderniste, celle-ci d'ailleurs ayant été mise en branle depuis la fin du pontificat de Léon XIII, ce que confirme l'ouvrage ici présenté.

Dès le début de son règne, le pontife s'est pourtant montré encourageant pour tous les efforts entrepris par les savants catholiques soucieux de faire droit aux exigences de la science moderne, y compris dans le domaine historique.<sup>6</sup> Les Bollandistes s'y sont engagés résolument.

En 1876, Charles De Smedt (1833-1911) est agrégé au groupe bollandien afin de donner un nouveau souffle à cette institution qui, depuis 1630, édite les *Acta Sanctorum*. Pour cet ancien professeur d'histoire ecclésiastique, qui depuis le début de sa carrière s'est refusé à étudier cette histoire sur base d'*a priori* théologiques, il s'agit de retrouver l'intuition première des fondateurs – Bolland, Henschenius, Papebroch – à savoir accorder la priorité à la qualité des éditions des textes hagiographiques sans tomber dans les excès d'érudition dont faisaient preuve ses devanciers immédiats.<sup>7</sup> Cette optique transforme profondément la recherche des Bollandistes, qui les amène à repérer l'ensemble des manuscrits qui ont conservé les textes hagiographiques ainsi qu'à répertorier les éditions déjà existantes. Mais non contents d'user d'un nouveau secret de fabrication pour leur grand œuvre, De Smedt et l'équipe de collaborateurs acquis à ses principes, qu'il a progressivement réunis autour de lui, se proposent de répandre leurs idées au moyen d'une revue – les *Analecta*

---

dans le recueil du même auteur "Le cardinal Mercier (1851-1926). Un prélat d'avant-garde", Louvain-la-Neuve, 1994, pp. 215-247.

<sup>5</sup> Titre du chapitre 4 de son ouvrage *Histoire d'une mise à l'Index. La "Sainte Chantal" de l'Abbé Bremond* (= *Études bremondiennes*), Paris, 1967.

<sup>6</sup> Qu'on se rappelle ses encycliques *Aeterni Patris* (1879, remise en honneur du thomisme) et *Providentissimus Deus* (certes plus tardive, puisqu'elle date de 1893; critique biblique) et, dans le domaine historique, le bref *Saepenumero* (1883) qui autorisait l'ouverture des archives vaticanes.

<sup>7</sup> Rappelons que De Smedt est l'auteur d'un des premiers manuels de critique historique, intitulé *Principes de la critique historique* (Liège – Paris, 1883), qui reprenait une série d'articles sur le sujet parus dans les *Études des Jésuites français*, de 1869 et 1870, complétée par quelques autres articles publiés dans les *Précis historiques* de 1882.

*bollandiana* –, lancée en 1882: ils y publient des textes et des études thématiques, et, à partir de 1891, des recensions – un genre littéraire particulièrement délicat à manier – de travaux d'hagiographie ou dans des disciplines qui intéressent au plus haut point leurs recherches, telle la patristique et l'histoire religieuse en général.

Les critiques, émises anonymement (jusqu'en 1902 inclusivement) et souvent de manière très directe, ne font pas que des heureux, parce qu'elles touchent à des croyances, des dévotions, des traditions souvent bien ancrées dans la mémoire collective, et à propos desquelles les considérations sentimentales prennent généralement le pas sur la raison.<sup>8</sup> Le Saint-Siège s'en émeut, soupçonnant une forte tendance au rationalisme, et estimant que les Bollandistes sont plus critiques à l'égard de savants catholiques qu'à l'endroit de non catholiques. Rome fait pression sur la Curie généralice des Jésuites, à tel point qu'à partir de 1901 les Bollandistes seront placés sous haute surveillance. La mesure la plus contraignante est que toutes les recensions de la revue bollandienne devront être censurées non plus comme auparavant par les Bollandistes eux-mêmes<sup>9</sup>, mais à Rome, sans d'ailleurs qu'on sache jamais qui était chargé de cette tâche ingrate de délivrer un "placet" ou un "non placet", ou encore un "placet iuxta modum", n'ayant bien souvent comme ultime critère de décision que celui de l'opportunité de dire ou de ne pas dire certaines choses afin de ne pas troubler les âmes pieuses.<sup>10</sup> Les Bollandistes – exaspérés par ces mesures appliquées à Rome avec un zèle peu commun, et qui seront près de voir la disparition de leur Société – devront attendre le début des années 1920 pour qu'enfin ce régime d'exception soit aboli.

Coupable comme tous ses collègues, Delehayé emboîte le pas aux "nouveaux" savants – du moins certains – les approuve, et exprime sans détour son désaccord lorsque certains sont inquiétés. Entre autres, il ne ménage pas ses critiques à l'égard des autorités romaines au moment où Tyrrell est expulsé de la Compagnie sur ordre de Pie X en personne, en 1906. Et dans sa discipline, il ne se contente pas d'en être un praticien: il se fait théoricien,

---

<sup>8</sup> Cet anonymat n'était nullement une forme de jésuitisme, mais était dans la tradition de bollandienne où *tous* les Bollandistes assumaient la responsabilité de toutes leurs publications.

<sup>9</sup> À l'époque, toute publication de jésuite devait recevoir non seulement l'*imprimatur* de l'Ordinaire du lieu, mais aussi l'autorisation du supérieur majeur dont il dépendait, qui requérait l'avis d'experts (des "censeurs"); dans le cas des Bollandistes, ceux-ci examinaient eux-mêmes les travaux de leurs collègues, le Provincial ne faisant finalement qu'avaliser le jugement des hagiographes.

<sup>10</sup> Cf. les documents 268-315 du dossier documentaire, reprenant les censures des recensions envoyées de Rome de 1901 à 1914.

tâche qu'il poursuivra d'ailleurs jusqu'à la fin de sa vie.<sup>11</sup> Il se propose de montrer comment la science moderne peut aider à une meilleure compréhension des textes hagiographiques, qui respecte à la fois la vérité historique, tout en refusant les excès du rationalisme qui dénie toute consistance à la sainteté telle qu'elle est conçue à l'intérieur du catholicisme. Pour lui, l'hagiographie est une branche spéciale de l'histoire, mais qui a ses règles propres. Tout d'abord à cause de son objet, le saint, c'est-à-dire le "personnage qui est honoré dans l'Église d'un culte public", qui "offre ceci de particulier que son histoire commence, pour ainsi dire, là où se termine celle des grands hommes" (*Légendes*, 7). Ensuite, en vertu du caractère des sources qui permettent de le connaître, les documents liturgiques (martyrologes et calendriers) et les textes littéraires (Vies et Passions), qui sont des "monuments écrits inspirés par le culte des saints et destinés à le promouvoir" (*Légendes*, 2). À l'expérience, Delehaye a pu constater combien ces textes littéraires ont pu s'écarter de l'histoire. Au fil des siècles, tant les communautés chrétiennes que les rédacteurs de récits hagiographiques, ont perdu quantité de détails précis relatifs aux saints; mais en même temps, désireux d'en savoir plus, attirés par le merveilleux, ces auteurs ont inventé, parfois avec une imagination débridée, quantité d'autres détails, exagéré d'autres, emprunté tel ou tel épisode à la vie d'un autre saint. Se sont ainsi créés des textes où histoire et légende se mêlent sans qu'il soit toujours facile de retrouver les éléments réellement historiques, bien content que l'on doive s'estimer dans certains cas de pouvoir encore affirmer l'existence même du personnage.

Par ces quelques principes – fort simples, reconnaissons-le –, Delehaye se situait entre deux positions: celle du "tout vrai" et celle du "tout faux", ou, pour le dire en termes plus techniques, entre le "conservatisme" et l'"hypercriticisme", celui-ci estimant entre autres que les saints n'étaient que les successeurs des dieux et des héros païens, et que le christianisme n'avait fait que baptiser des us et coutumes de l'antique paganisme.

Si le dialogue avec le rationalisme fut dur, il fut plus supportable pour le bollandiste. La position conservatrice, représentée principalement par des hommes d'Église, sera beaucoup plus agressive. Le décret de 1913, pris d'ailleurs à la suite d'une campagne de presse menée par un ancien jésuite,

---

<sup>11</sup>. On peut dire que dans les *Légendes*, Delehaye a exprimé l'essentiel de sa pensée; mais il faut ajouter que, malgré les difficultés, il publiera d'autres ouvrages qui complètent et précisent les *Légendes*; en voici la liste (tous ont été publiés à Bruxelles): – *Les origines du culte des martyrs*, 1912, 2<sup>e</sup> éd. en 1933 (= *Subsidia hagiographica*, 20); – *Les Passions des martyrs et les genres littéraires*, 1921, 2<sup>e</sup> éd. en 1966 (= *Subs. hag.*, 13B); – *Sanctus. Essai sur le culte des saints dans l'Antiquité*, 1927 (= *Subs. hag.*, 17); – *Cinq leçons sur la méthode hagiographique*, 1934 (= *Subs. hag.*, 21).

Emmanuel Barbier, directeur de *La critique du libéralisme*, et relayée par la tout aussi intégriste *Unità cattolica*, ne fut pas suivi d'une mise à l'Index, mais ce fut de justesse et à la suite d'efforts tant des autorités de la Compagnie (mais tous les jésuites étaient loin d'être en accord avec le bollandiste; ce fut le cas d'Alphonse Delattre, ennemi irréductible de Lagrange, et qui ne le fut pas moins des Bollandistes d'alors), que d'amis de l'hagiographe, tels le cardinal Mercier qui appuiera l'élection de Delehaye à l'Académie royale de Belgique, et Godefroid Kurth. Le gouvernement belge intervint également auprès du Saint-Siège, au grand dam de celui-ci, par crainte que la condamnation d'un éminent savant catholique ait des répercussions sur le parti catholique alors au pouvoir: on était en pleine campagne électorale et on préparait une nouvelle loi scolaire...

Il n'est guère aisé de déterminer les raisons qui présidèrent aux poursuites engagées contre Delehaye, indépendamment du "rationalisme", sorte d'étiquette générale pour tous les réprouvés de l'époque, et du ton adopté par le bollandiste qui prenait rarement des gants pour émettre ses jugements (encore que le ton ne soit pas un argument rationnel). Delehaye avait tranché dans le vif de plus d'une auguste tradition, et l'on sait combien les traditions sont des forteresses difficiles – voire impossibles – à emporter. D'autre part, en un temps où l'exemple des saints était un instrument privilégié de la pastorale de l'Église, démontrer l'inexistence de l'un, ramener à de justes proportions le merveilleux qui entoure un deuxième, ou encore conclure que tel épisode de la vie d'un troisième est le fruit de l'imagination d'un hagiographe trop zélé, n'était-ce pas réduire la sainteté à des dimensions trop humaines, et mettre en danger la foi des simples, si attachée aux traditions populaires? Plus prosaïquement, n'était-ce pas miner toute une stratégie, un pouvoir, pis encore, vider les caisses de plus d'un sanctuaire ou d'un diocèse? Mais plus fondamentalement sans doute, il est assez clair que les autorités ecclésiastiques redoutèrent que les règles de critique historique prônées par lui ne soient appliquées à la Bible elle-même, ce que Delehaye ne fit en tout cas jamais: l'Écriture sainte était alors au centre de vifs débats, et quand on voit dans sa recension des *Légendes* que Marcel Hébert, "disciple" de Loisy, n'hésita pas à encourager les chercheurs à procéder à cette application, on ne doit pas faire de grands efforts pour imaginer la suite ...

Bernard Joassart